SUCRE, FARINE, HUILE...

Les prix flambent !

A l'approche de l'Aïd, les prix de certains produits alimentaires (sucre, farine, beurre margarine) ont fortement augmenté sur le marché de gros.

Lyès Menacer - Alger (Le Soir) - A la veille de l'Aïd El-fitr, la spéculation bat son plein au niveau des marchés de gros, à travers le territoire national.

Les prix de certains produits alimentaires ont connu, en fait, une augmentation vertigineuse, a-t-on constaté. Considéré comme produit de première nécessité et ayant bénéficié du soutien de l'Etat, le sucre qui se vendait à 52 DA est passé à 69 DA le kilogramme chez les grossistes.

Chez les détaillants, les prix, fixés à 60 DA le kilo au début du mois sacré, varient actuellement entre 70 et 75 DA. Les détaillants accusent les grossistes qui accusent à leur tour le groupe Cevital qui avait annoncé à la veille du mois de Ramadan une importante baisse des prix de l'ensemble de tous ses produits.

Interrogé à ce propos, le chargé à la communication du groupe Cevital, Kamel Sidi Saïd, dément toute augmentation de prix de leurs produits, notamment le sucre. Selon lui, cette augmentation est l'œuvre des grossistes qui jouent à la spéculation à la veille de l'Aïd.

Notre interlocuteur assure que son groupe n'a pas augmenté ses prix et n'a pas l'intention de le faire, même après le Ramadan, sauf si les prix du sucre augmentent sur le marché mondial.

Le sucre vendu par Cevital serait aussi distribué ces derniers jours au compte-gouttes si l'on se fie à de nombreux commerçants détaillants.

Mais le sucre n'est pas le seul produit qui a connu une flambée de ses prix.

Photo : Samir Sid

Une montée vertigineuse.

La farine, le beurre et le miel ont, eux aussi, enregistré une importante augmentation de leur prix allant jusqu'à dix dinars nets.

La farine, qui se vendait entre 40 et 45 DA, est cédée entre 65 et 75 DA le kilo.

Le miel est passé, quant à lui, de 100 à 110 DA le pot d'un kilogramme. Le beurre margarine est cédé à 120 dinars, enregistrant ainsi une augmentation de l'ordre de 10 DA par rapport à son prix initial au début de mois de Ramadan.

L. M.

URGENCES MÉDICALES

Vers une réforme du Samu

La réorganisation du Service d'aide médicale urgente (Samu) semble être une des priorités du ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière. M. Saïd Barkat, qui a hérité d'un secteur agonisant, use de tout «son génie médical» pour le ramener à la vie !

Wassila Zegtitouche - Alger (Le Soir) - Le ministre de la Santé et de la réforme hospitalière, M. Saïd Barkat, a réuni les directeurs des hôpitaux d'Alger et les responsables du Samu pour décortiquer la situation de ce service d'aide médicale en Algérie et aboutir à des plans d'action «palpables», censés fluidifier les interventions médicales urgentes et les rendre plus efficaces.

Non satisfait des résultats des trois journées sur le Samu organisées entre le 9 et le11 septembre à l'Institut Pasteur, il a exigé des responsables des Samu et des CHU «de trouver des solutions concrètes» aux problèmes inhérents à ce service.

Les recommandations proposées par ces derniers «ne seraient pas convaincantes». Un délai de deux semaines a été fixé par le ministre pour la présentation des recommandations, selon une source du ministère. Cependant, l'évaluation que fait le ministre de ce service est des plus négatives. Il s'étalera longuement sur les imperfections et les anomalies des services des urgences et des SAMU.

L'idée de «l'implantation de nouvelles unités de Samu au sein de certains hôpitaux», notamment ceux de Béni Messous et Baïnem, ne séduit pas trop le ministre. La priorité devrait être donnée aux grands hôpitaux équipés de pavillons d'urgence destinés à recevoir des urgences vitales, à l'image de l'hôpital Zemirli.

Le Samu doit être une unité indépendante, et surtout répondre aux exigences du citoyen.

Le premier responsable du secteur déplore le manque d'informations concernant le Samu, qui reste un service peu connu du citoyen, pourtant existant depuis près de vingt ans. «Les citoyens ne connaissent même pas le numéro du Samu», estime le ministre.

A ce sujet, il exhortera à la réalisation d'une campagne d'information et de sensibilisation en direction du citoyen. Il suggère, à cet effet, la mise en place «d'une ligne téléphonique spécialisée à 3 ou 4 chiffres, et un personnel spécialisé afin de soumettre aux citoyens toutes les informations nécessaires sur les soins d'urgence».

Photo : Samir Sid

Des ambulances souvent en panne.

Aussi, l'orientation des citoyens en détresse sera plus aisée et plus rapide. Faisant de la satisfaction du citoyen sa priorité majeure, Saïd Barkat a rappelé que les efforts fournis doivent cheminer vers «une prise en charge efficace et rapide des malades». Faut-il rappeler le nombre de citoyens (victimes des accidents de la route, notamment) qui perdent la vie faute de prise en charge rapide et efficiente. Dans ce sens, le ministre a, encore une fois, relevé le mauvais fonctionnement des urgences et la mauvaise orientation des malades.

La prise en charge médicalisée du malade transporté, jusqu'à ce que le patient soit pris en charge par des spécialistes à l'hôpital, incombe au Samu, qui, désormais, ne représentera non plus un simple service ambulancier mais un service médical avec des équipements performants, adaptés et actualisés.

Soit, un service adapté aux «nouvelles donnes socio-économiques du pays». Donc, le ministère misera gros en matière d'équipements. Il n'est pas à rappeler que les moyens matériels dont dispose le Samu ne sont pas totalement adaptés aux nouvelles exigences de la santé, à savoir des locaux délabrés (siège, chambre des intervenants...), matériel informatique insuffisant, rareté du matériel de surveillance cardiorespiratoire, absence de défibrillateurs, vétusté des ambulances qui sont souvent en panne. Sur le plan de la formation, le projet initié à l'époque de Yahia Guidoum, consistant à former des médecins urgentistes, pourrait revoir le jour.

Cette formation offrira aux médecins plusieurs avantages dans l'accomplissement de leur mission. Au terme de cette rencontre, un comité chargé de l'organisation et du fonctionnement des urgences médicochirurgicales au niveau national a été installé.

Ce comité aura entre autres missions l'organisation et l'encadrement médicaux et paramédicaux, mais également le régime de la permanence et l'organisation des horaires de travail ainsi que l'approvisionnement des urgences en médicaments.

W. Z.